

<http://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article252>

Absence à une formation dans le cadre du PAF : procédure à suivre...

- Inspection - Divers -

Date de mise en ligne : jeudi 22 avril 2010

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

Vous avez reçu une convocation et vous ne pouvez pas y répondre... Voici un rappel des démarches à effectuer :

- La personne qui sera absente à une formation informe la DIFOP si possible avant le début de l'action.
- le secrétariat du chef d'établissement fait parvenir par télécopie (04.72.80.66.89) l'ordre de mission avec le motif de l'empêchement et visé par le chef d'établissement.

NB : A défaut, le stagiaire sera considéré comme ABSENT à la session concernée.